

Après avoir suivi une formation de 5 jours au cours du mois de juin près d'une vingtaine d'avocats ont reçu leur certificat en médiation et arbitrage ce jeudi au local de la chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti (CCAH) à Turgeau. Au cours de cette cérémonie les responsables de la CCAH ont procédé à la remise des certificats, a constaté Haïti Press Network.

Selon le secrétaire général, Georges Henry, la formation a été faite en juin par une organisation à but non lucratif nommée « International senior laws Projet » basée à New York. Elle a été donnée dans le but de former plus d'arbitres qui jouent un rôle de juge dans le tribunal arbitral.

Il a souligné que la sentence arbitrale a la même valeur qu'une décision du tribunal judiciaire d'Etat qui trouve sa force dans la loi qui a été prise en 2005 et reconnaît la sentence arbitrale égale à la sentence du tribunal judiciaire.

« Cette formation comptait une vingtaine de personnes dont 80% étaient des avocats, les autres étaient des ingénieurs, des experts comptables, des politologues et des financiers », a énuméré le secrétaire général.

M. Georges Henry a expliqué que l'arbitrage est une nouvelle méthode de résolution de conflits. Quand des hommes d'affaires ou des entrepreneurs sont en conflit au lieu de se rendre au tribunal juridique, qui parfois dure 3, 8 ou 10 ans, ils peuvent choisir le tribunal arbitral.

« Le maximum de temps qu'une affaire doit durer au tribunal arbitral est 6 mois afin de permettre aux concernés de continuer dans les affaires », a-t-il indiqué.

En cas de tribunal arbitral, les 2 parties s'entendent au choix des arbitres pour traiter l'affaire.

Pour sa part, Mme Nathalie Wakam C., participante à la formation s'est dite « heureuse » car ce moment tardaient à venir. Elle a affirmé avoir suivi une formation allant du 18 au 22 juin sur l'arbitrage international. Elle soutient que les intervenants ont permis aux participants de mieux appréhender les mécanismes d'arbitrage.

« Cette formation fait de nous des quasis pionniers de l'arbitrage en Haïti, d'où le sérieux qui doit entourer notre mission », a conclu Mme Wakam, qui dit compter sur la chambre du commerce et de l'industrie d'Haïti pour être de véritables ambassadeurs de cette noble mission.

Rappelons que la Chambre de conciliation et d'arbitrage d'Haïti (CCAH) est affiliée à la chambre de commerce et de l'industrie d'Haïti

deruisseaujim@gmail.com